

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 22 MAI 2017 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-sept, le **LUNDI 22 MAI**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL-
Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT -
Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIERE - Stéphanie HERVAGAULT – Aurélie
VULLO STIENNE - Meggie GENDROT - Julie CHARPENTIER – Françoise PIAU – Bernard LINAY

Absent : Mickaël COLIBET ayant donné pouvoir à Françoise PIAU

Secrétaire : Thérèse LETOURNEAU DORGERE

Date de convocation : Jeudi 18 mai 2017

Sans observation, le compte-rendu de la séance du 06 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

QUESTION 1

**PRESENTATION ESQUISSES / ESTIMATION PROJET POLE
ENFANCE**

Monsieur le Maire rappelle le choix confirmé à la dernière séance du cabinet d'architecte JAOUEN de Port-Brillet pour la réalisation du projet POLE ENFANCE.

Une première esquisse a été proposée à la commission en charge du projet (Michel FORTUNÉ, Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Roland PAQUET) qui présentait la structure «la Ritournelle» au rez-de-chaussée de l'ex mairie avec une extension sur le parking arrière, le périscolaire en limite Nord du terrain voisin acheté et la construction d'une rampe d'accès extérieure pour la salle multifonctions (ex salle du conseil municipal). Le coût estimatif s'élevant à 946 000 € (+ 200 000 € HT par rapport au budget fixé). Aussi il a été demandé au cabinet de travailler sur une réalisation à hauteur de prévisionnel annoncé à savoir 730 000 € HT).

C'est ce qui a été présentée par Faustine TREVISAN, chargé de projet :

Un seul bâtiment avec une utilisation des deux niveaux de l'ex mairie :

LOCAUX PERISCOLAIRES : rez de chaussée et extension côté Nord perpendiculaire à la rue du Trianon sur le terrain voisin acheté – préau et cour sur le reste de terrain disponible.

Surfaces : bâti 278 m² - cour et préau : 257 m²

MICRO CRECHE « La Ritournelle » : 2^{ème} niveau (ex salle du conseil) combiné avec le 2^{ème} niveau de l'extension périscolaire – cour en terrasse –

Stationnements pour ces deux structures : sur l'espace non construit à l'arrière de l'ex mairie après démolition (à confirmer) de l'ancien atelier technique.

Surfaces : bâti 162 m² - cour et préau : 83 m²

Cette proposition aurait pour avantage -à confirmer- le maintien du poste de transformation dont les frais de déplacement sont estimés à 39 500 € HT. L'aménagement d'une salle multifonctions serait abandonné.

Après débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le schéma d'implantation et d'organisation des deux structures tel que présenté.

La recherche de locaux pour les activités et stockage du matériel pour l'Association Théâtre est en cours.

QUESTION 2 Délib 2017-05-37 Délib 2017-05-38	SIGNATURE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT EN COMPETENCES SUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE POUR LE PORJET POLE ENFANCE CHOIX BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE ET MISSION SPS
---	--

1 – Convention avec l'Association Synergies

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de passer une convention d'intervention avec l'Association Synergies pour un soutien auprès de la commune sur la maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables locales pour le projet de POLE ENFANCE moyennant une prestation financière de 1 680 € TTC pour 4 jours.

2 – Choix bureau de Contrôle Technique et mission SPS

Après avoir analysé les propositions de 4 cabinets, le Conseil Municipal unanime décide de retenir la société APAVE de LAVAL pour les prestations ci-dessous du projet POLE ENFANCE :

<i>missions solidité, sécurité dans les ERP, accessibilité, risque sismique, SPS</i>										
		Mission type "L"	Mission type "PS"	Mission type LE	Mission type SEI	Mission Hand ERP	Mission HAND Att	Coordination SPS	Consuel si nécessaire	TOTAL
APAVE	HT			3 470 €			180 €	2 520 €	160 €	6 330 €
Laval	TTC			4 164 €			216 €	3 024 €	192 €	7 596 €

La décision de prendre la mission « RT 2012 » sera prise en fin de chantier.

QUESTION 3	PRESENTATION SYNTHESE REORGANISATION DES SERVICES MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE SCOLAIRES – PERISCOLAIRES – RESTAURANT – ANIMATION
-------------------	--

Après présentation du fonctionnement actuel des services, le Conseil Municipal à l'unanimité prenant en compte les départs à la retraite, les postes à pourvoir suite à des départs depuis le début d'année,

Valide les nouveaux horaires d'ouverture au public de la MAIRIE et de l'Agence Postale

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
matin	ACCUEIL MAIRIE et AGENCE POTALE					
	8h30 - 12h30					9h-12h
après-midi	ACCUEIL MAIRIE					
	15h30-18h	15h30-18h	15h30-18h	fermé	15h30-18h	

Le poste d'adjoint administratif passerait de 35 heures à 32, 50 /35^{ème}

Valide les vacances de postes à pourvoir :

-CADRE D'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF pour l'accueil Mairie et Agence Postale Communale à 32.50/35^{ème}

- CADRE D'EMPLOI D'ATSEM ou ADJOINT D'ANIMATION à l'école publique y compris des temps périscolaires, TAP et restauration scolaire à raison de 28.50/35^{ème} en temps annualisé

- CADRE D'EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION au périscolaire, TAP, restauration et entretien de locaux à raison de 18.75/35^{ème} en temps annualisé.

-Un nouveau poste pourrait être ouvert en cas de transfert de fonctions d'agent en interne sur le cadre d'emploi d'ADJOINT D'ANIMATION à raison de 34/35^{ème}

Le devis de nettoyage des vitres à l'école publique pendant les grandes vacances est confirmé auprès de MB'Clean de Montenay pour un coût TTC de 672 €

QUESTION 4 **COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE JEUNESSE**

Thérèse LETOURNEAU DORGERE, Adjointe responsable du service enfance jeunesse présentent les prévisionnelles de deux activités à savoir :

Mini-camp à ERQUY en juillet 2017

CHARGES		RECETTES	
FRAIS DE PERSONNEL BOURGNEUF	3 250,00	PARTICIPATION DES FAMILLES	3 200,00
		Bourgneuf-la-Forêt X 20	
		160 € Bourgneuf non imposable	
		165 € Bourgneuf imposable	
		180 € Ext. Non imposable	
FRAIS D'HEBERGEMENT camping et hébergement chauffeur car	776,65	SUBVENTIONS CAF/MSA PSO	380,00
FRAIS DE RESTAURATION	740,00	Restant à la charge de la commune	4 336,65
TRANSPORT ET DEPLACEMENT	1 550,00		
EQUIPEMENT/MATERIEL	100,00		
FRAIS PEDAGOGIQUES et ACTIVITES	1 100,00		
INFORMATION	100,00		
AUTRES	300,00		
TOTAL CHARGES	7 916,65	TOTAL RECETTES	7 916,65

Echange Franco Finlandais en juillet 2018

du 17 au 26 juillet 2018 - 32 Jeunes - 4 Animateurs			
CHARGES		RECETTES	
FRAIS DE PERSONNEL BOURGNEUF	3 502,00	PARTICIPATION DES FAMILLES	3 408,00
		Bourgneuf-la-Forêt X 8	
COORDINATION SUPPL BOURGNEUF	618,00	Port-Brillet x 8	
FRAIS DE PERSONNEL PORT-BRILLET	2 732,00	PARTICIPATION FINLANDAIS	2 400,00
		16 jeunes x 150 €	
		SUBVENTIONS Conseil Régional	
FRAIS D'HEBERGEMENT gîte	3 500,00	CAF/MSA Banques	1 800,00
FRAIS DE RESTAURATION	7 220,00	Actions jeunes ERASMUS	18 320,00
TRANSPORT ET DEPLACEMENT A/R avion Turku/Paris 18 PLACES + dépl en car	9 000,00	PARTICIPATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL ÇA COULE DE SOURCE LE BOURGNEUF-LA-FORET	6 484,00
EQUIPEMENT/MATERIEL	400,00		
FRAIS PEDAGOGIQUES-ACTIVITES	4 240,00		
INFORMATION	200,00		
AUTRES	1 000,00		
TOTAL CHARGES	32 412,00	TOTAL RECETTES	32 412,00

Le Conseil Municipal unanime valide ces deux projets avec une participation d'au moins 15 jeunes pour le séjour à ERQUY et la confirmation de l'aide ERASMUS à hauteur de 18 320 € pour l'échange européen.

Horaires Bibliothèque à compter de la rentrée sont validés

Lundi 1 ^{er} de chaque mois	16 h – 18 h
Mercredi	14 h – 19 h
Vendredi	16 h – 18 h
Samedi	10 h – 12h

La nouvelle organisation des temps trajets et pendant le repas du midi est présentée au conseil municipal pour éviter les problèmes de comportement relevés depuis quelques mois.

Un spectacle musical sera proposé dans le cadre des activités TAP au Cinéma le Trianon le 6 juillet pour finir l'année scolaire.

Julie CHARPENTIER est désigné membre de la commission « Enfance Jeunesse ».

QUESTION 5	INFORMATION SUR LE RESULTAT ET CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE EN GROUPEMENT DE COMMANDE
-------------------	---

Gilbert FAUCHARD informe l'assemblée que dans le cadre du groupement de commande passé avec les communes de Bourgon et Launay-Villiers pour le marché des travaux de voirie et aménagement d'un arrêt car, l'entreprise **FTPB – SECHE** (FTPB mandataire) a été retenue

Estimation : 170 190.12 € pour les 3 communes– montant du marché confirmé : 132 322.37 € HT (avec une option pour Bourgon)

Soit pour le bourgneuf avec une estimation à 71 735.54 € HT **un marché à 55 547.60 € HT**

QUESTION 6	INFORMATION SUR LE CONTRAT DE LOCATION LOCAL COMMERCIAL Place de l'Eglise
-------------------	--

Monsieur le Maire informe que le local professionnel Place de l'Eglise occupé précédemment par l'entreprise GAUTIER est loué depuis le 12 mai à Monsieur Romuald CHATELAIS, auto entrepreneur pour exercer l'activité de tatoueur. Le loyer a été fixé à 220 €/mois pour 22.60 m² et l'entrée commune avec Ingérief de 19.77 m², charges en plus.

QUESTION 7	DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION
-------------------	--

Dans le cadre de la délibération du 7 avril 2014 des délégations consenties, les décisions suivantes ont été prises :

- La signature du contrat de location ci-dessus
- Le levé topographique des terrains du Trianon auprès du Cabinet LEGENDRE pour un montant de 1 344 € TTC
- La signature de la proposition de APAVE pour la réalisation du diagnostic amiante et plomb des bâtiments rue du Trianon pour le projet POLE ENFANCE : 1 236 € TTC (hors d'analyses)
- La signature (après consultation) du devis C SOL de St Grégoire pour l'étude géotechnique des terrains rue du Trianon pour le projet POLE ENFANCE : 2 630.40 € TTC – l'intervention est prévue les 30 et 31 mai prochain.

QUESTION 8	OPERATION LOGEMENTS LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE
-------------------	---

Monsieur le Maire rend compte des quelques rencontres avec les sociétés de construction pour évoquer la disponibilité de parcelles à vendre au lotissement de « La Beulotière ».

Nouvelle opération de locatifs : Le Conseil Municipal est favorable à la prise de contact avec Mayenne Habitat pour connaître les conditions de cessions de terrain pour une deuxième opération de locatifs.

QUESTIONS DIVERSES

Réseau mobile ORANGE : afin d'améliorer la qualité du réseau de téléphonie mobile sur notre commune, Orange étudie des sites d'implantation pour l'accueil de relais tels que (entrepôt communal – salle des sports – station de pompage...)

Répartition aide Plan Départemental de l'Habitat : Une enveloppe de 87 300 € annuelle sur 6 ans est à la disposition de 7 communes du canton de Loiron dont Le Bourgneuf-la-Forêt pour des opérations dédiées à la revitalisation de l'habitat en centre bourg ou autres projets d'habitats définis dans un cahier des charges.

Après plusieurs propositions de répartitions selon les projets qui se dessinent sur les 6 communes, il a été proposé une répartition à hauteur de 50 %/300 000 € pour 4 communes et le solde soit 172 147 € pour Saint-Pierre-la-Cour (2 communes n'ayant pas déposé de projets).

Mise à disposition local boules auprès de particuliers : Suite à une demande, le Conseil Municipal décide qu'en dehors de l'utilisation du local pétanque par l'association, la partie non fermée du local peut être utilisée par toute personne dès lors que celle-ci est disponible sans toutefois en interdire l'accès à toute autre personne.

Bernard LINAY est désigné membre de la commission PLUI

Séance levée à 0 heure 50